



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

Commune de SAINT-AUGUSTIN
Décision du maire
Finances locales – Divers

**DECISION DU MAIRE N° 2023-072
PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DU COURT DE TENNIS**

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu la délibération n° 2020- du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

DECIDE des tarifs de location du court de tennis à compter du 08/06/2023 comme suit :

Location à l'année du 1^{er} avril au 31 mars :

- 75.00 € (pour les inscriptions en cours d'année, le tarif sera proratisé)
- Frais de non restitution des clefs : 50.00 € par an (les clefs sont changées tous les ans)

Location à l'heure :

- 6.00 € par heure.

Le Maire soussigné certifie
le caractère exécutoire
de la présente décision reçue
publication du **09/06/2023**
Le maire,
Gwennaëlle PROST

Fait à Saint-Augustin, le 08/06/2023
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111- **2023-06-08-DEC 2023_072-DE**

Reçu le **9/06/2023**

